

Conférence de presse sur l'offre de services 2015 du CNFPT

14 octobre 2014



2015
OFFRE DE
FORMATION

➤ TROUVEZ
UN STAGE,
UN ITINÉRAIRE
DE FORMATION

➤ CRÉEZ
VOTRE CATALOGUE
OU VOTRE AFFICHE

➤ INSCRIVEZ-VOUS
EN LIGNE

NOUVEAU

➤ DÉCOUVREZ
MOBISTAGE
un service en ligne
pour faciliter vos déplacements
jusqu'à nos formations

Rendez-vous sur
WWW.CNFPT.FR

le
cnfpt

QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

© 2014 CNFPT. ALL RIGHTS RESERVED. PHOTOGRAPHY: JAMES HICKS

Sommaire

Avant-propos

Une dynamique d'établissement.....	p. 5
Rapports d'évaluation de l'inspection générale de l'administration.....	p. 6
Réduction du nombre de formations payantes du CNFPT.....	p. 7

Une offre de services 2015 renforcée et dématérialisée

- Accompagner le déplacement des stagiaires et des intervenants vers le lieu de formation : **Mobistage**p. 8
- Faciliter l'inscription des stagiaires aux formations : **l'inscription en ligne**.....p. 9
- Renforcer le vivier d'intervenants experts dans leur domaine de compétences : **l'espace intervenants et la campagne de recrutement**p. 11
- Développer la qualité et l'innovation pédagogique : **la formation des intervenants**.....p. 12

Une offre de formation 2015 renouvelée et adaptée aux réformes institutionnelles et aux évolutions territoriales

- Développer les compétences nécessaires des agents pour accompagner au mieux la mise en œuvre des politiques et des services publics à l'échelle locale : **une offre de formation adaptée aux évolutions institutionnelles**.....p. 13
- Anticiper et répondre aux besoins de formation : **création de dix-huit nouveaux itinéraires**.....p. 15
- Renforcer l'offre nationale dédiée aux grandes causes : **des formations très suivies**.....p. 17
- Garantir la qualité de l'organisation des concours d'accès aux cadres d'emplois dits A+ : **professionnalisation des jurys des concours et obtention de la certification ISO 9001 : 2008**.....p. 20
- Réagir à l'actualité toujours plus riche et permettre des échanges de pratiques : **organisation d'événements nationaux**.....p. 22

Avant-propos

Une dynamique d'établissement

Une activité en hausse

Le CNFPT a pour mission de développer les compétences de tous les agents de la fonction publique territoriale.

En 2013, près de **2 430 000 journées formation stagiaires ont été dispensées** soit **une progression de 5,1 % depuis 2012**. **Compte tenu des évolutions observées en septembre 2014, la progression depuis 2008 serait proche de 30 % en fin d'année.**

Environ **945 000 agents territoriaux ont été formés en 2013**. Un chiffre en **hausse de 6,3 % par rapport à 2012**, et de 31,5 % sur 5 ans.

Entre 2012 et 2013, **le volume¹ de formations délivrées par le CNFPT a sensiblement augmenté (+ 5,1 %)**. Parmi les plus fortes progressions :

- + 4,5 % pour les formations de professionnalisation et de perfectionnement.
- + 37,5 % pour les journées d'actualité, colloques et séminaires.
- + 20,8 % pour les préparations aux concours et examens professionnels.
- + 42 % pour les formations en union de collectivités.

Les accompagnements aux projets de collectivités² ont progressé de 16 % entre 2012 et 2013. Les communes de moins de 40 000 habitants ont représenté 37 % du volume¹ des formations délivrées par le CNFPT.

Fin mai 2014, le CNFPT comptait **21 486 personnes en contrats d'emplois d'avenir entrés en formation** depuis le début de la mise en œuvre du dispositif, contre 11 662 fin décembre 2013.

Engagé aux côtés des collectivités et de l'Etat, en faveur des grandes causes d'intérêt général, le CNFPT construit avec l'aide d'experts une offre nationale associant formations, événements et accompagnements. En 2013, l'établissement a ainsi mis en place **56 499 journées formations stagiaires dédiées à l'illettrisme**, en hausse de 66 % par rapport à 2012. Les formations relatives à la lutte contre l'illettrisme ont ainsi accueilli **10 596 agents** en 2013, soit une progression de 58 % en un an. Quant à la prise en compte des situations de handicap, 31 sessions ont été réalisées auprès des agents du CNFPT et 406 agents ont été formés.

Les résultats du baromètre d'image du CNFPT

L'établissement évalue la perception et le niveau de satisfaction exprimés par les agents, les cadres de direction et les élus territoriaux à l'égard du CNFPT et de

¹ Volume exprimé en journées formation stagiaires (JFS).

² Volume d'activité exprimé en heures d'accompagnement des projets de collectivités (HAPC).

son offre. La seconde édition de ce baromètre a été menée auprès des mêmes cibles que l'année précédente : agents, responsables de formation et DRH, responsables de service, DGS et DGA, élus territoriaux.

- ✓ **95 % des agents territoriaux** déclarent avoir une bonne ou très bonne image de l'établissement contre 94 % en 2013.
- ✓ **99 % des responsables de formation et DRH** jugent les formations du CNFPT utiles ou très utiles.
- ✓ **Entre 91 % et 97 % des interrogés** selon la catégorie sondée considèrent que les formations du CNFPT permettent le développement des compétences et qu'elles sont dispensées par des intervenants de qualité.

A une large majorité, les différents publics du CNFPT s'estiment bien informés sur les types de formations proposés, mais également sur les nouveaux services tels que l'inscription en ligne et la nouvelle version du répertoire des métiers territoriaux par exemple.

Rapports d'évaluation de l'inspection générale de l'administration

L'inspection générale de l'administration (IGA) a remis deux rapports d'évaluation au CNFPT au cours de l'année 2014. Le premier, remis en mai 2014, porte sur l'organisation et les missions des Centres de gestion et du Centre national de la fonction publique territoriale. Le second, remis en août 2014, fait le bilan de la loi du 19 février 2007 en matière de formation.

Le rapport de mai 2014 livre des signes de reconnaissance du chemin parcouru par le CNFPT depuis 2009. En effet, l'IGA constate « **un effort de modernisation et d'amélioration depuis quelques années, apprécié des élus et des agents** ». Le rapport met également en exergue « **une plus grande homogénéité des prestations sur tout le territoire grâce notamment à l'élaboration d'une offre nationale** » et le fait que le **CNFPT « renforce son pilotage, harmonise ses pratiques et homogénéise son offre. »**

Le second rapport met en valeur les évolutions concrètes du CNFPT, en matière d'offre de formation, depuis l'adoption de son projet national de développement (PND) :

- **Si l'IGA souligne que le volume de formation des agents territoriaux - celles réalisées par le CNFPT et de nombreux autres opérateurs - tarde à retrouver son niveau de 2007³, elle met en évidence que le CNFPT, pour sa part, est à contre-courant de cette tendance nationale.** L'établissement a augmenté notablement son volume de formation depuis 2007, et ce malgré la forte réduction de la durée des formations d'intégration des agents de catégories A (de 90 à 5 jours) et B (de 60 à 5 jours).
- Si l'IGA, examinant le total des actions de formation délivrées à l'échelle nationale - celles réalisées par le CNFPT mais aussi nombre d'autres opérateurs - relève par ailleurs un « moindre accès à la formation dans les communes de moins de 3 500 habitants », **elle reconnaît que l'activité de formation du CNFPT a réussi, quant à elle, à être équitable en matière de répartition entre catégories de collectivités territoriales.** L'établissement démontre un effort particulier accompli en direction des publics des communes rurales de moins de 50 agents (20 % des formations pour 14,7 % des effectifs).

³ Totaux de 3,1 journées formation stagiaires en 2007 à 2,64 en 2011 pour la fonction publique territoriale.

- D'autres évolutions statistiques positives sont relevées dans le champ des objectifs du PND, notamment celles en direction **des agents de catégorie C qui, désormais, exercent davantage leur droit à la formation qu'en 2007.**
- Tout en reconnaissant que le processus de construction de l'offre (nationale et régionale) de formation du CNFPT est « complexe » et « interactif », **l'IGA constate que l'offre de formation s'est modernisée : reconversion réussie des ENACT en INSET, développement d'une expertise pointue sur la gestion territoriale** à travers les dix-huit réseaux internes et externes des pôles de compétences de l'établissement ; **mise en ordre et enrichissement de l'offre nationale** sous la forme d'itinéraires de formation cohérents ; mise en place par l'établissement d'un **processus d'évaluation de ses objectifs** ; **stratégie en cours de déploiement des outils et usages numériques dans les apprentissages professionnels des agents territoriaux** ; etc.

Au total, à travers ce rapport, le CNFPT est salué comme ayant « **joué un rôle prépondérant** » dans la mise en valeur de la réforme de 2007. Son offre est reconnue comme mieux adaptée. Elle est présentée comme permettant une « **véritable offre de parcours de formation** ».

Réduction du nombre de formations payantes du CNFPT

Dans un contexte d'équilibre budgétaire retrouvé, le CNFPT a pour ambition de soutenir les collectivités dans l'effort financier inédit qui leur est demandé. La maîtrise des coûts de formation conjuguée aux efforts de dématérialisation, a permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre financières pour le CNFPT. Parallèlement, la contribution au redressement des comptes publics demandée aux collectivités va conduire les collectivités à compresser fortement leurs budgets.

A l'occasion du débat d'orientations budgétaires 2015, le conseil d'administration du CNFPT a engagé le processus d'assouplissement du cadre de ses formations payantes, au profit des collectivités. **L'objectif affiché est de baisser les recettes de l'établissement de l'ordre de 7 millions d'euros sur un total de 28 millions d'euros de recettes provenant des activités payantes, en 2015** et donc, de réduire le nombre de formations payantes.

Les formations payantes concernées sont aujourd'hui : la formation continue en intra ; les formations en hygiène, sécurité et santé au travail et la formation en bureautique.

En termes de calendrier, les propositions d'évolution du cadre des activités payantes seront présentées lors de la séance de vote du budget primitif 2015, le 5 novembre 2014, pour une application en 2015.

Une offre de services 2015 renforcée et dématérialisée

Après deux années consacrées à la dématérialisation de ses outils de publication et de consultation de l'offre de formation, le CNFPT renforce son offre de services dématérialisés afin de simplifier l'accès à la formation aux collectivités territoriales et à leurs agents. L'ensemble de ces services en ligne est disponible depuis le portail Internet du CNFPT (www.cnfpt.fr) qui comptabilise près de 600 000 visites⁴ par mois.

Accompagner le déplacement des stagiaires et des intervenants vers le lieu de formation : Mobistage

Le CNFPT a créé Mobistage, un service d'aide pour faciliter les déplacements vers les lieux de formation de l'établissement. Ce service s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'établissement en faveur du développement durable. C'est dans cette démarche et pour satisfaire et accroître la qualité de service rendu que ce projet a vu le jour.

Disponible sur le portail internet du CNFPT depuis le 8 octobre 2014, Mobistage est destiné aux stagiaires et aux intervenants. Ce service permet leur mise en relation pour planifier un covoiturage, ou, le calcul des itinéraires en transport en commun jusqu'au lieu de formation. Mobistage est une **plateforme unique en France**, dans la mesure où, sauf désinscription de leur part, tous les stagiaires et l'ensemble des intervenants du CNFPT sont considérés comme des covoitureurs potentiels. Mobistage s'inscrit dans l'ambition de l'établissement de garantir l'égalité d'accès à la formation et favoriser l'éco-mobilité, déjà engagée avec le **dispositif d'indemnisation des frais de transport des stagiaires**. Les conditions d'indemnisation sont aujourd'hui identiques quel que soit le grade de l'agent. En outre, un « éco-bonus » est accordé pour les déplacements en transports en commun et le covoiturage est encouragé. Le CNFPT est le premier organisme public en France à mettre en place un système d'indemnisation des frais de transport basé sur l'éco-conditionnalité. Celui-ci concourt à l'amélioration du bilan carbone du CNFPT. Avec le déploiement de Mobistage et après avoir introduit des éco-conditionnalités dans l'indemnisation des frais de déplacement des stagiaires, **l'établissement simplifie l'accès des agents territoriaux à ses formations et conforte l'expression de sa responsabilité sociétale.**

➔ Pour accéder à Mobistage

Il suffit aux stagiaires et intervenants d'être inscrits à une formation du CNFPT et d'avoir renseigné leur adresse de courriel. Quinze jours avant la formation, les stagiaires et intervenants reçoivent un courriel émis par le CNFPT contenant leur code d'accès afin d'accéder à la plateforme Mobistage, disponible à partir du [portail Internet du CNFPT](http://portail.internet.du.cnfpt.fr), onglet « Se former », rubrique « Informations pratiques pour venir en formation ».

⁴ Chiffres du portail Internet portant sur la période Juillet 2013 – Juin 2014.

Faciliter l'inscription des stagiaires aux formations : l'inscription en ligne

L'inscription en ligne (IEL) s'est largement déployée en 2014 avec plus de 50 % des collectivités territoriales qui ont ouvert un compte et **1 030 084 agents référencés**⁵. Le déploiement a débuté en mai 2013 avec les inscriptions aux formations d'intégration qui représentent 9 % de l'activité⁶ du CNFPT. La deuxième phase, lancée en novembre 2013, concernait les inscriptions aux formations « inter » qui représentent 36 % de l'activité de l'établissement⁷. L'outil sera enrichi dans les mois qui viennent par l'intégration de modules d'inscription complémentaires : aux formations intra et union de collectivités, aux préparations aux concours et examens, aux événementiels.

Ce nouveau service dématérialisé, totalement intégré et complet, à vocation à être placé au cœur du dispositif de formation de chaque collectivité. Chaque structure assure la mise en place de l'inscription en ligne selon un rythme progressif qui est laissé à leur appréciation (<https://inscription.cnfpt.fr>).

Les points forts de ce service sont :

- ✓ **Simplicité et rapidité** rendu possible grâce l'import des fichiers agents ou d'inscriptions de façon à limiter les opérations de saisie.
- ✓ **Réactivité du suivi** : les collectivités disposent d'un accès permanent pour connaître la suite donnée aux demandes d'inscription via des tableaux de bord. Une information qui est disponible sur les états de présence au fur et à mesure de la saisie effectuée par le CNFPT.
- ✓ **Transparence** puisque la disponibilité des stages est indiquée.
- ✓ **Sécurité et traçabilité des inscriptions** grâce au suivi de la demande d'inscription. Les collectivités peuvent également permettre aux agents de se préinscrire en ligne et définir quels sont les destinataires des échanges.
- ✓ **Dématérialisation des échanges** pour les inscriptions et les convocations qui peuvent être acheminées vers les destinataires ciblés (agent, chef de services, RH).
- ✓ **Economies de temps, de papier, d'affranchissement** avec la généralisation de l'envoi des convocations de façon dématérialisée pour les formations d'intégration et les formations « inter », qui représentent 50 % des convocations et attestations. Progressivement, l'inscription en ligne aux formations « intra » va se mettre en place en 2015, ce qui portera à 85 % la dématérialisation des inscriptions.

⁵ Données au 30 septembre 2014.

⁶ Exprimée en journées formation stagiaires.

⁷ Par niveau d'organisation (régional, interrégional, national, intra, union).

⇒ **EN CHIFFRES**

Au 30 septembre 2014

54 878

collectivités territoriales sont identifiées sur la plateforme.

27 237

collectivités territoriales ont ouvert un compte contre 25 723 au 30/06/2014
soit une hausse de 5,89 %.

2 642

collectivités sont inscrites comme « non gestionnaire»* contre 2 631 au
30/06/2014.

1 030 184

agents sont référencés dans la base Agents contre 940 676 agents au 30/06/2014,
soit une hausse de + 9,52 %.

54,45 %

taux de déploiement de l'inscription en ligne à l'échelle nationale,
en tenant compte des collectivités territoriales « non gestionnaires », soit le nombre de
collectivités qui ont ouvert un compte sur la totalité identifiée sur la plateforme.

* Inscriptions gérées par une autre collectivité.

Renforcer le vivier d'intervenants experts dans leur domaine de compétences : l'espace intervenants et la campagne de recrutement

Le CNFPT conçoit des formations en collaboration avec des professionnels spécialistes dans leurs domaines de compétences pour répondre à la mise en œuvre d'un service public territorial toujours plus qualifié. En 2013, le CNFPT a fait appel à plus de 14 000 intervenants en régie. La communication entre l'établissement et ses intervenants est donc un enjeu crucial pour la qualité du service rendu aux collectivités.

L'espace intervenants accessible sur le portail Internet du CNPFT - onglet « Nous connaître », rubrique « [Devenez intervenant pour le CNFPT](#) » - depuis décembre 2013 vise à faciliter le recrutement des intervenants et à attirer de nouvelles compétences. Pour cela, les professionnels peuvent se connecter, consulter et postuler aux annonces en ligne. Ils peuvent également mettre en valeur leurs compétences en y déposant leur CV. Cet espace met à la disposition des formateurs l'ensemble de l'information nécessaire pour l'exercice de leurs missions auprès des stagiaires, et constitue un lieu unique d'échanges et de ressources pour la communauté des intervenants.

D'autres fonctionnalités seront développées à terme, notamment pour assurer de façon dématérialisée la gestion administrative des interventions, et également pour favoriser les échanges de pratiques et l'accès à des ressources pédagogiques.

En septembre-octobre 2014, une campagne de communication a été déployée par le CNFPT pour faire connaître sa volonté d'enrichir son offre de formateur en recrutant de nouveaux intervenants.

Développer la qualité et l'innovation pédagogique : la formation des intervenants

Le CNFPT utilise de nombreux leviers pour développer la qualité de ses formations. **L'établissement mène un travail de référencement et de recrutement des intervenants**, notamment en faisant appel à des professionnels exerçant avec succès dans les collectivités territoriales et des professionnels qui sont reconnus pour leurs expériences et maîtrise des savoirs et savoir-faire de leurs domaines. **D'autre part, le CNFPT met en place des formations de formateurs pour développer la qualité des pratiques pédagogiques.**

Pour que les apprenants soient mieux armés face au changement, deviennent plus autonomes, soient en capacité de s'adapter de façon continue, apprennent plus fortement en situation de travail, les intervenants doivent diversifier leurs approches, et en particulier tenir compte du fait numérique qui met à disposition des apprenants des informations de plus en plus abondantes.

Pour développer une culture pédagogique partagée entre les acteurs du CNFPT, les professionnels de la fonction ressource humaine et formation des collectivités et les intervenants, l'établissement met en place un dispositif d'ensemble composé de :

- **un lieu de partage des méthodes et ressources pédagogiques** destiné aux agents du CNFPT dont notamment les conseillers formation et les directeurs adjoints de la formation : « La coopérative pédagogique » ;
- **la mise à disposition de ressources pédagogiques spécifiques à nos formations** : guides, fiches méthodologiques, vidéo, boîte à outils ;
- **un cadre de travail administratif et pédagogique rénové** (dont une nouvelle charte de l'intervenant) ;
- **d'actions d'accompagnement et de formation de formateurs** :
 - journée ambassadeur du CNFPT destinée à partager la culture et les valeurs du CNFPT,
 - formation aux fondamentaux de la pédagogie : il s'agit des éléments pédagogiques de base que doivent maîtriser des formateurs occasionnels sur le déroulement d'une formation,
 - formations spécifiques :
 - Police
 - Pompier
 - Management
 - Développement des territoires
 - Formation Intégration
 - E-formation
 - Formation en situation de travail
 - Handicap
 - RPS
 - Illettrisme
- **temps de rencontres** CNFPT, ressource humaine et intervenants sur des thématiques pédagogiques.

L'offre de formation 2015 renouvelée et adaptée aux réformes institutionnelles et aux évolutions territoriales

Le paysage institutionnel évolue. Il connaîtra notamment demain des transformations profondes. L'ensemble de ces réformes concerne le plus grand nombre des collectivités territoriales et leurs agents. Dans ce contexte, le CNFPT joue pleinement son rôle d'organisme public national, acteur de la formation professionnelle des agents territoriaux et, à ce titre, accompagnateur des dynamiques territoriales.

Développer les compétences nécessaires des agents pour accompagner au mieux la mise en œuvre des politiques et des services publics à l'échelle locale : une offre de services adaptée aux évolutions institutionnelles

A un moment majeur de l'évolution des collectivités territoriales, le CNFPT met en œuvre une offre de services répondant aux mutations en cours. Les collectivités territoriales doivent exprimer leur besoin en termes de formation afin que l'établissement qui est en capacité de répondre à ces demandes, puisse leur proposer une offre sur-mesure.

Sur la base des éléments de diagnostic propre à chaque collectivité et aux agents du territoire, le CNFPT propose :

- des adaptations d'itinéraires ou modules, pour des actions de formation en intra, dans le cadre de parcours de transition vers d'autres métiers résultant des évolutions institutionnelles ;
- des actions "sur mesure", accompagnement des évolutions par le développement des ressources et des compétences. Ces actions d'accompagnement des évolutions par le développement des ressources et des compétences peuvent prendre diverses formes, selon le diagnostic des besoins et la nature des demandes formulées ;
- un diagnostic des besoins de ressources (psychosociales et socio-organisationnelles) et des compétences professionnelles à renforcer dans la collectivité pour affronter les évolutions institutionnelles à venir ;
- un appui à la gestion dynamique des ressources humaines (adaptation des référentiels de métiers propres à la collectivité en fonction des évolutions à venir ; accompagnement des groupes d'agents dans la transformation de leurs métiers ; renforcement des compétences des agents dont les métiers évoluent du fait des modifications organisationnelles ou des changements affectant les métiers ; etc.) ;
- une diffusion de pratiques de décloisonnement, prospective, innovation au service de la qualité des services publics ;

- une organisation de communautés d'échanges de pratiques entre acteurs professionnels engagés dans des processus de transformation institutionnelle de même nature.

Ainsi par exemple, **le CNFPT a renouvelé et adapté son offre de formation** pour intégrer des **modules liés à l'intercommunalité** dans chaque itinéraire métier et ainsi assurer aux agents une montée en compétences sur cette thématique en fonction de leur domaine d'activité. L'établissement a également créé un **itinéraire « Evolutions du bloc local »** (code itinéraire I1B09) construit autour de fondamentaux, approfondissement, expertise, et un **stage « Prise de fonction DGS d'EPCI »** (code itinéraire SXIC1) de quatre modules qui permet aux DGS de disposer rapidement de points de repères sur cet environnement intercommunal spécifique et d'identifier les leviers qu'ils pourront actionner. Ce stage est proposé dans l'itinéraire « La prise de fonction de DGS de structure intercommunale » (code itinéraire I2B15).

L'offre événementielle du CNFPT au cœur de l'actualité

Les manifestations du CNFPT abordent des thématiques proches des préoccupations des collectivités. C'est le cas des mercredis de l'INET destinées aux équipes de direction des grandes collectivités **autour des problématiques contemporaines qui impactent le monde territorial**, et des ateliers des territoires qui rassemblent les cadres **autour des questions majeures liées à l'environnement institutionnel et aux mutations des territoires** sur lesquels s'inscrit l'action publique locale.

Des plans de formation mutualisés

L'offre de services destinée aux intercommunalités est également déployée sous forme de plans de formation mutualisés et d'unions en s'appuyant sur les intercommunalités comme chefs de file et en favorisant leur rôle dans les territoires en matière de formation.

Un bouquet de services « interco »

L'établissement élabore un bouquet de services sur l'intercommunalité composé d'un volet juridique sur les fondamentaux de l'intercommunalité et d'un volet plus opérationnel sur la mise en œuvre de l'interco. Destiné aux élus, directeurs généraux des services et agents des intercommunalités, ce bouquet de services a pour objectif de renforcer leur culture intercommunale et leur donner les clés pour mettre en œuvre les politiques et les services publics du bloc local. Il sera disponible au cours du premier trimestre 2015.

Anticiper et répondre aux besoins de formation : création de dix-huit nouveaux itinéraires

En complément de l'offre régionale, les instituts du CNFPT proposent, pour les cadres, une offre organisée sous forme d'itinéraires. Les itinéraires sont des dispositifs de formation qui permettent d'acquérir les différentes compétences liées à un métier ou à une thématique. Ils sont constitués par un ensemble de stages. Il s'agit :

- **d'une offre de formation d'approfondissement.** Formation destinée aux agents déjà en exercice dans le métier, maîtrisant les fondamentaux du métier, permettant de mettre en œuvre de façon efficiente l'ensemble des activités de leur métier ;
- **d'une offre de formation d'expertise.** Formation destinée aux agents ayant une grande expérience reconnue du métier leur permettant de déployer en toutes circonstances, même inhabituelles, de nouvelles activités liées à leur métier.

Il existe trois types d'itinéraires :

- 63 **itinéraires métiers** dont 2 créations ;
- 50 **itinéraires politiques publiques** dont 8 créations ;
- 11 **itinéraires transverses** pour les fonctions managériales dont 8 créations.

Focus sur l'itinéraire « construction de son projet professionnel »

Dans le cadre du développement d'une offre nationale « Orientation », un nouvel itinéraire a été créé à destination des agents qui ont un projet de mobilité : « construction de son projet professionnel » (code I2D41). Cet itinéraire est composé de quatre modules de formations :

- Atelier de construction de son projet d'évolution professionnelle (SX980) – 5 jours.
- L'enquête métier : confronter son métier à la réalité du métier (SX981) – 1 jour.
- L'acte de candidature (SX982) – 2 jours.
- Préparation à l'entretien de recrutement (SX983) – 2 jours.

Cette formation a pour ambition de donner les clés aux stagiaires pour diagnostiquer leurs compétences, leurs capacités et les valoriser ; leur permettre d'acquérir une réflexion et une méthode pour construire leur projet professionnel ; les aider à mettre en œuvre leur plan d'action.

Les actions de formation qui seront utilisées visent à rendre l'agent acteur de son projet professionnel. Ainsi, les mises en situation combinant des jeux de rôle alternant avec des postures différenciées, les ateliers d'écriture et le carnet de bord seront privilégiées.

Huit nouveaux itinéraires transverses

Pour une réponse formative aux cadres de direction et intermédiaires dans l'acquisition des compétences transversales nécessaires à l'exercice de leur fonction :

- ✓ **Management et efficience de l'action publique** (code itinéraire : IXB02)
- ✓ **L'écoute et l'analyse prospective de son territoire** (code itinéraire : I1M31)
- ✓ **L'écoute citoyenne et la démocratie participative** (code itinéraire : I1M21)
- ✓ **Les relations aux usagers et la qualité des services** (code itinéraire : I2M01)
- ✓ **L'action publique locale : valeurs, coopération, pilotage et adaptation aux territoires** (code itinéraire I1B11)
- ✓ **La fonction organisationnelle** (code itinéraire I1B12)
- ✓ **La fonction « animation de services »** (code itinéraire I1B13)
- ✓ **La fonction « ingénierie de projets »** (code itinéraire I1B14)

Renforcer l'offre nationale dédiée aux grandes causes : des formations très suivies

Engagé aux côtés des collectivités et de l'Etat, en faveur des grandes causes d'intérêt général, le CNFPT a construit une offre nationale associant formations, événements et accompagnements. L'établissement renforce son offre en fonction des besoins croissants exprimés par les collectivités territoriales et déploie son offre dédiée aux grandes causes :

La lutte contre l'illettrisme

Les formations dédiées à la lutte contre l'illettrisme accueillent un nombre croissant de stagiaires. **En 2013, 5 786 stagiaires avaient été formés sur cette thématique** soit quatre fois plus qu'en 2008, avec 1 440 agents formés. La progression semble se confirmer en 2014 puisqu'à la fin du mois de septembre, **7 480 stagiaires** avaient déjà suivi un stage sur l'illettrisme.

Depuis 2012, les sessions les plus suivies correspondent aux stages de mise à niveau des agents de catégorie C interfilière (866 participants) et sur les fondamentaux de la langue écrite et orale (1 008 participants). **Au total, 30 177 agents de catégorie B et C ont reçu une formation depuis 2008 pour faire face à l'illettrisme.**

La prise en compte du développement durable

L'imprégnation de l'offre de formation par la thématique du développement durable se manifeste sur l'ensemble de la programmation. La nouvelle version du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale en témoigne : **163 métiers (sur les 233 recensés) et 754 compétences sont directement en lien avec les enjeux de développement durable.**

Depuis 2012, **3 508 sessions de formation en lien avec le développement durable ont été organisées par le CNFPT, bénéficiant à 14 977 stagiaires.** L'offre de formation sur le développement durable s'est nettement étoffée et le nombre de stagiaires a augmenté de 47 % en un an en passant de 4 258 en 2012 à 6 270 agents formés en 2013. La majorité des bénéficiaires de ces stages sont des agents techniques de catégorie C.

La prévention des discriminations

Près de 700 sessions ont été programmées sur la prévention des discriminations depuis 2012, permettant la formation de 7 234 stagiaires. L'offre de formation dans ce domaine est divisée entre la sensibilisation aux discriminations (63 %) et la promotion de la diversité et des échanges interculturels (37 %). Portée par des initiatives locales fortes, environ 50 % de l'offre est assurée en intra ou en union et près de 12 % a été programmée à destination du personnel d'Amiens-Métropole.

La prise en compte des personnes en situation de handicap

Depuis 2012, 4 770 sessions ont été programmées sur la question du handicap, permettant la formation de 42 147 agents. Cette thématique comprend différents domaines :

- **les actions en direction des enfants handicapés et de la scolarisation.**

500 sessions ont été programmées et 16 232 stagiaires ont été formés depuis 2012 ;

- **Les actions en direction des travailleurs handicapés et du maintien dans l'emploi.** Cœur de cible de cette grande cause avec une augmentation de 26 % du nombre de sessions entre 2012 et 2014.
- **Les actions en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées.** Les échéances à venir sur l'accessibilité des personnes handicapées ont entraîné un fort développement de l'offre de formation avec la programmation de 909 sessions depuis 2012.
- **Les actions de sensibilisation en direction des personnels non spécialisés.** Cette thématique concerne une grande variété d'agents confrontés de manière plus ou moins fréquente à des usagers en situation de handicap. Depuis 2012, ces actions de sensibilisation ont touché 4 809 stagiaires.
- **Les formations des personnels spécialisés et des Maisons Départementales des Personnes Handicapées.** Couvrant environ un quart de l'offre sur le handicap, les formations des personnels spécialisés représentent 1 100 sessions programmées depuis 2012. 8 764 professionnels médico-sociaux ont pu ainsi être formés.

La prévention des risques psychosociaux

Depuis 2012, le CNFPT a programmé 1 964 sessions de formation sur les risques psychosociaux qui ont bénéficié à 16 317 stagiaires. Cette cause est par ailleurs très soutenue localement notamment par le Conseil général de Martinique qui a organisé un stage « gestion des risques psychosociaux » en intra, destiné à l'ensemble du personnel de la collectivité soit 2 918 agents.

Focus sur l'offre égalité femmes-hommes

Le CNFPT a affirmé sa volonté d'accompagner les collectivités et les établissements publics dans la mise en œuvre de dispositifs intégrant la thématique de l'égalité femmes-hommes. Depuis 2013, 4 207 agents ont été formés sur ce thème. L'établissement conçoit une offre de formation de sensibilisation et une offre de services de professionnalisation pour favoriser chez les employeurs territoriaux de véritables démarches d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'offre de sensibilisation propose :

- pour les décideurs (DG, DGS...) : une sensibilisation d'une demi-journée pour comprendre les enjeux de l'égalité et de la diversité au sein de sa collectivité ;
- pour les encadrants, personnels RH et chargés de communication : une sensibilisation d'une journée pour un management égalitaire et non discriminant et pour intégrer la dimension de genre dans le processus RH et dans les outils de communication internes et externes.

L'offre de services de professionnalisation est en cours de conception et se traduira par la création de trois modules et de huit séquences :

- un module « **élaborer un diagnostic, concevoir et mettre en œuvre un plan d'action interne pour l'égalité femmes-hommes** » dont une séquence sur le rapport de situation comparée (échanges de pratiques...) ;

- une **séquence pédagogique à insérer dans des formations existantes** (itinéraires, formations obligatoires...): cycle DRH, chargée/é de recrutement, métiers de l'accompagnement de la petite enfance (égalité filles / garçons), police municipale, métiers de l'accompagnement social, éducatrice/teur sportive/sportif, tion d'intégration (A, B et C).

En 2015, un travail sera mené pour élaborer une banque de ressources pédagogiques composées de :

- **ressources clés** utilisables sur plusieurs modules (photolangage, jeu de type « trivial poursuit », jeu de cartes, banque d'illustrations commentées sur les inégalités femmes hommes, banque d'études de cas pratiques décryptées et commentées) ;
- **outils de promotion et de sensibilisation** sur l'égalité femmes hommes (ressource en ligne d'auto-sensibilisation, posters sur mixité des métiers territoriaux, clips vidéo, etc.) ;
- **sujets de note de synthèse, rapport et note administrative opérationnelle, avec corrigés pour les préparations aux concours** (toutes filières confondus).

Par ailleurs, un guide pratique de « l'égalité professionnelle femmes hommes dans la fonction publique territoriale : pourquoi et comment faire ? » sera élaboré.

En travaillant sur les représentations, les préjugés et les idées reçues nombreuses autour de l'égalité femmes / hommes, ces formations ont pour objectif de créer une dynamique collective pour faire passer l'égalité des textes à la réalité.

- La conception d'une séquence de sensibilisation à inclure dans la formation d'intégration.

Des livrets pour les grandes causes

Le CNFPT a choisi de s'engager, aux côtés des collectivités et de l'État, dans la promotion de grandes causes nationales. Pour accompagner au quotidien les collectivités territoriales, il a créé une collection de guide « Territoriaux, nous agissons ». Chacun de ces livrets présente des initiatives remarquables menées par les collectivités, ainsi que des actions de formation ou d'accompagnement pilotées par les délégations régionales et les instituts du CNFPT. Ces recueils constituent un outil de valorisation et de partage des bonnes pratiques, en même temps qu'un levier pour l'engagement au sein d'une grande cause. Quatre livrets ont été publiés sur : le développement durable, la lutte contre l'illettrisme, la prise en compte du handicap et l'égalité professionnelle femmes-hommes. Sont à venir, fin 2014, le livret bien-être au travail et début 2015, le livret lutte contre les discriminations.



Garantir la qualité de l'organisation des concours d'accès aux cadres d'emplois dits A+ : professionnalisation des jurys des concours A+ et obtention de la certification ISO 9001 : 2008

Professionnalisation des jurys des concours A+

Dans le cadre d'une démarche qualité de ses concours engagée par le CNFPT, **la formation de professionnalisation des jurys, construite en 2012, a été généralisée aux concours organisés en 2013 et 2014.** Depuis cette année, cette formation est également organisée à l'attention du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'administrateur territorial.

Chargée des importantes opérations de sélection des futurs cadres supérieurs territoriaux, **une soixantaine de personnes sont mobilisées chaque année pour être membres de jurys des quatre concours d'accès aux cadres d'emplois dit A+** organisés par le CNFPT. Il s'agit des concours d'administrateur territorial, d'ingénieur en chef territorial, de conservateur territorial des bibliothèques et de conservateur territorial du patrimoine, ce dernier étant organisé par convention avec l'Institut national du patrimoine. En 2013, on a ainsi compté 32 femmes et 33 hommes (31 femmes et 36 hommes en 2012) répartis dans les trois collèges qui composent les jurys : 19 élus (conseillers régionaux, conseillers généraux, adjoints aux maires ...), 19 fonctionnaires territoriaux appartenant aux quatre cadres d'emplois concernés par les recrutements, 27 personnalités qualifiées (responsables de collectivités territoriales, fonctionnaires d'Etat, universitaires, etc.).

La formation de professionnalisation des jurys, pilotée par l'INET, a permis d'accompagner 51 membres de jurys en 2013⁸, en vue d'une appropriation collective des finalités, logiques et enjeux des épreuves des concours. **Des évaluations positives ont été exprimées par les membres de jury : le partage de critères d'évaluation communs et la création d'un « collectif » avant l'audition des candidats ont notamment été appréciés.**

Obtention de la certification ISO 9001 : 2008

Le CNFPT a obtenu la certification ISO 9001 : 2008 pour l'élaboration et l'organisation de trois des quatre concours A+ organisés par l'établissement et confirme ainsi sa compétence dans ce domaine. La certification garantit aux candidats des concours A+ et aux collectivités territoriales la sécurité juridique de l'organisation et du déroulement des concours ainsi que l'engagement du CNFPT à améliorer en permanence l'efficacité de son système de management de la qualité. La démarche qualité de l'établissement s'inscrit dans une volonté de recherche d'amélioration permanente dans l'élaboration et l'organisation des concours A+.

L'élaboration et l'organisation des concours ont été auditées de l'arrêté d'ouverture des concours jusqu'à la gestion des listes d'aptitude. **L'audit a porté sur le système de management de la qualité et sur trois processus métiers : la préparation, le déroulement et le suivi des concours.** Trois concours A+ organisés par le CNFPT ont été audités : administrateurs territoriaux, ingénieurs en chef territoriaux et conservateurs de bibliothèques territoriaux. En 2015, le CNFPT espère intégrer l'examen professionnel d'administrateur dans le périmètre de la certification.

Valable trois ans, la certification sera ponctuée de deux audits de suivi conduits par l'AFNOR, organisme de certification et d'évaluation de systèmes, services, produits et de personnes en France. Ils seront menés respectivement un an et deux ans après la date de certification

⁸ La formation des membres du jury du concours de conservateur du patrimoine a été prise en charge par l'Institut national du patrimoine.

(avril 2014). Ce contrôle permettra de s'assurer du maintien de la qualité de l'organisation des concours A+.

Calendrier prévisionnel des concours planifiés en 2015

Concours d'administrateur territorial : écrits : du 5 au 9 octobre 2015 -
oraux : janvier 2016.

Concours de conservateur territorial de bibliothèques : écrits : 26 et 27 mai
2015 - oraux : septembre / octobre 2015.

Conservateur territorial du patrimoine : écrits : août 2015 - oraux : novembre
2015.

Pour connaître les conditions précises d'inscription, se reporter aux brochures d'information disponibles sur le portail Internet du CNFPT, onglet « Evoluer », rubrique « Les concours et examens professionnels organisés par le CNFPT » (www.cnfpt.fr).

Réagir à l'actualité toujours plus riche et permettre des échanges de pratiques : organisation d'événements nationaux

Chaque année, le CNFPT organise, dans le cadre du réseau des Instituts, près d'une centaine d'événements nationaux afin de mieux répondre aux besoins de formation des cadres. Les points forts de ces manifestations nationales sont qu'elles :

- couvrent tous les champs des politiques publiques ;
- répondent à une actualité institutionnelle riche ;
- permettent des échanges de pratiques entre les participants.

La fréquentation des événements nationaux s'accroît et l'établissement a la volonté d'accueillir plus de participants.

⇒ EN CHIFFRES

L'événementiel national représente en 2013

175 sessions organisées par les instituts

soit une hausse de 10 % depuis 2012 et de 80 % entre 2011 et 2013.

9 825 participants

contre 8 515 en 2012 et 4 335 participants en 2011.

Les événements nationaux se déclinent en plusieurs catégories de manifestations :

- **Les rencontres territoriales**, qui rassemblent, chaque année, sur un ou deux jours, une communauté professionnelle pour susciter le débat à partir d'apports théoriques et d'échanges d'expériences : juridique, finances, social, urbanisme, éducation, culture, sport, formation professionnelle, etc. Elles alternent conférences plénières et travaux en ateliers. Trente rencontres territoriales sont programmées en 2015 dont les :
 - Rencontres territoriales des finances : quelle gouvernance financière locale – 29 janvier 2015 – Strasbourg
 - Les Rencontres territoriales de la culture : L'égalité hommes-femmes : un enjeu pour le développement culturel et la création – 27 janvier 2015 – Paris
 - Rencontres territoriales du tourisme – mai 2015 - La Rochelle
 - Rencontres territoriales de l'éducation – juin 2015 – Nancy
 - Rencontres territoriales des laboratoires – juin 2015 – Paris
 - Rencontres territoriales de la formation professionnelle – octobre 2015 – Paris
 - Rencontres territoriales des juristes des collectivités – novembre 2015
 - Rencontres territoriales de la cohésion urbaine – 2015 – Lille

- **Les conférences d'actualité**, d'un format d'une demi-journée, en s'appuyant sur un nombre réduit d'experts, il s'agit d'une présentation de façon opérationnelle d'une réforme qui vient d'être adoptée. Ces conférences font l'objet d'une retransmission en visioconférence en direct dans l'ensemble des instituts et différentes délégations.
- **Les séminaires de recherche et d'échanges de pratiques professionnelles**, destinés à un public ciblé en nombre limité, ils ont pour objectif d'approfondir des thématiques reposant principalement sur des échanges de pratiques.
- **Les mercredis de l'INET**, manifestations mensuelles destinées aux équipes de direction des grandes collectivités autour des problématiques contemporaines qui impactent le monde territorial. Un format court compatible avec des emplois du temps chargés. Neuf manifestations sont programmées pour 2015 :
 - Démocratisation de la culture / démocratie culturelle – 5 février 2015 – Pantin
 - Management par le contrôle, management par la confiance. Organisation et manager agiles – 25 février 2015 – Pantin
 - Les fusions de collectivités en Europe (voire à l'international) – 25 mars 2015 – Pantin
 - Modèles locaux de gouvernance des territoires – 29 avril 2015 – Pantin
 - Péréquation financière et l'équité territoriale – 27 mai 2015 – Pantin
 - Intelligence collective et valeurs du travail – 24 juin 2015 – Pantin
 - Les stratégies d'adaptation des collectivités face aux changements climatiques – second semestre - Pantin
 - Dématérialisations, avènement numérique, e-administration et maintien du service public – second semestre - Pantin
 - Portrait-robot du DG en Europe et que peuvent partager les hauts fonctionnaires territoriaux en Europe ? – second semestre - Pantin
- **Les rencontres scientifiques et techniques territoriales (RSTT)** sont organisées conjointement par le CEREMA et le CNFPT. Elles ont pour objectif de développer des échanges sur leurs pratiques entre acteurs de l'aménagement de la ville. Elles visent à susciter le débat à partir d'apports théoriques et de témoignages d'expériences. Le regard se veut prospectif, tourné vers les innovations et illustré de cas européens. Six manifestations seront organisées en 2015 dont deux sont déjà programmées :
 - Urbanisme transport et santé publique – à déterminer – Paris
 - Logistique urbaine, développement économique et commerce – à déterminer – St Etienne

- **Les ateliers des territoires** visent à rassembler les cadres autour des questions majeures liées à l'environnement institutionnel et aux mutations des territoires dans lesquelles s'inscrit l'action publique locale. Ces manifestations permettent d'approprier ces mutations (conférences d'experts) et d'outiller les participants (tables rondes et ateliers d'échange) pour leur mise en œuvre et adaptation. Quatre ateliers sont programmés pour 2015 :
 - Métropoles et pôles métropolitains : gouvernance et jeux d'acteurs – 10 mars 2015 - Montpellier
 - Mutualisations : principes et mise en œuvre – 14 avril 2015 – Montpellier
 - La réforme territoriale : enjeux et perspective – 24 septembre 2015 – Montpellier
 - Thèmes et nombre (à préciser en fonction de l'actualité) – à déterminer – Nancy ou Paris

Trois temps forts sont déjà programmés pour l'année 2015 :

- **Entretiens du Cerema Territoires et villes durables – Biennale de l'ingénierie territoriale du CNFPT** – 3 et 4 février 2015, au Palais des congrès de Lyon
 La Biennale de l'ingénierie territoriale du CNFPT constitue un lieu d'échange qui réunira plus de 800 participants. Professionnels, décideurs et acteurs de terrain viendront partager leurs expériences et échanger sur les politiques locales pour des territoires et une ville durable.
- **Les rencontres territoriales des collectivités d'outre-mer** – du 1^{er} au 5 juin 2015
 Cet événement a vocation à faciliter l'échange d'expériences, d'expertise pour les élus et les cadres sur les thèmes qui concourent au développement des territoires ultra-marins.
- **Les ETS** – 10 et 11 décembre 2014 à Lyon
 Rendez-vous incontournable des cadres de direction des grandes collectivités territoriales.

Conclusion

L'offre de services 2015 sera présentée progressivement aux collectivités territoriales lors de réunions animées par les délégations régionales sur le territoire. Ce sont près de 100 réunions qui vont être organisées d'ici la fin de l'année, au plus proche des collectivités. Pour ce faire, chaque délégation régionale dispose d'outils pour préparer leurs réunions et adapter leur présentation aux particularités de l'offre de formation régionale. Les outils mis à disposition sont un support animé de présentation de l'offre 2015, une plaquette « offre de services », pour promouvoir l'ensemble des services proposés aux collectivités, et un flyer indiquant les modalités d'accès à l'offre de formation. Lors de ces réunions, les index de formations sont remis aux collectivités. Ces réunions sont également l'occasion de rappeler aux collectivités territoriales leur rôle dans la promotion de l'offre auprès des services et agents de leur collectivité. Une vidéo sur l'entretien annuel et son articulation avec la formation est ainsi mise à leur disposition ainsi que des outils de promotion dans leurs propres supports de communication. Ces ressources sont disponibles sur le portail Internet, onglet « Se former », rubrique « Supports de promotion de l'offre ».

Contact presse

Claire Mordret

claire.mordret@cnfpt.fr

Tél : 01 55 27 41 35 - 06 22 16 18 70

